

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D67-2018

Séance du 2/07/2018 – Convocation du 22 juin 2018

Compte rendu affiché le 10 juillet 2018

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

**Présents :**

Valérie GLATARD, Hélène SORREL-DUNAND ; Jean-Jacques DUPERRAY ; Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Laurent BUFFARD, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Jean-Claude FABRE, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO.

**Absents représentés**

Marc RODRIGUEZ par Marc GRAZIANA ; Claire LEBAHAR par Xavier LAURE ; Youcef BOUREZG par Laurent BUFFARD ; Maria DA SILVA-PIRES par Christine PERRIN-ESSERTAISE.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	22
Votants	26
Exprimés	26

**Objet : Autorisation d'urbanisme– City stade quartier de l'Écho**

À la suite des travaux d'agrandissement et de reprise des allées du cimetière qui viennent de se terminer, la commune souhaite réaménager le City stade du quartier de l'Écho et de ses abords. Celui-ci est maintenant séparé de l'enceinte du cimetière pour ne plus mêler les usages très différents.

Une concertation a été organisée avec les habitants du quartier de l'Écho pour vérifier les usages actuels et futurs sur cet espace. Il s'avère que le City stade doit être remis à neuf avec une attente de la part des adolescents pour des sports collectifs. Un cheminement doit être aménagé pour permettre l'accès des enfants, familles, poussette et vélos depuis le rond-point de l'avenue Henri Barbusse (passage piéton existant).

En complément, à l'entrée du City stade, un espace vert sera remis en valeur avec du mobilier (tables et bancs), un point d'eau, mais aussi des jeux ou agrès qui doivent permettre l'accueil de tout type de public : parents et enfants, filles et garçons.

Pour permettre ces réalisations, il y a lieu de déposer une autorisation d'urbanisme, pour le changement des clôtures et l'installation du mobilier. Les travaux seront réalisés de manière progressive entre l'été 2018 (accès) et à partir d'octobre 2018 pour la majorité des travaux du City stade et des jeux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de l'urbanisme, notamment les articles R423-1 et suivants,
- **APPROUVE la réalisation de ces travaux,**
- **AUTORISE Madame le Maire à déposer et signer les autorisations d'urbanisme et tout document relatif à cette affaire.**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 2 juillet 2018  
Le Maire,  
**Valérie GLATARD.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 11/07/2018

- Publication ou affichage le 11/07/2018

**Valérie GLATARD, Maire.**



HÔTEL DE VILLE  
Place du 8 mai 1945 – BP 0135  
69582 Neuville-sur-Saône Cedex

Téléphone : 04 72 08 70 00  
Télécopie : 04 78 91 26 92

[www.mairie-neuvellesursaone.fr](http://www.mairie-neuvellesursaone.fr)  
[accueil@mairie-neuvellesursaone.fr](mailto:accueil@mairie-neuvellesursaone.fr)

